

Syndicat DEPART

Compte-rendu des Comités syndicaux du 28 mars 2019

Séance de 19h

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le jeudi 28 mars 2019 à 19h à Y Schools (anciennement Ecole Supérieure de Commerce) à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Geoffrey GODIN est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance, reportée pour faute de quorum le 28 février 2019, sont les suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 (rapport 2019-03-01)
2. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2019-03-02 et Rapport d'Orientations Budgétaires)
3. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 (rapport 2019-03-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 3 décembre 2018, consacrée notamment à un point d'étape sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT, à l'engagement du syndicat dans le PAPI complet, et à la délégation de l'autorisation de saisine de la CDAC au Bureau pour les projets commerciaux entre 300 et 1000 mètres carrés. Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2019-03-02 et ROB)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires précisant le cadre du débat, rappelant quelques données générales sur le syndicat, et exposant les éléments du compte administratif provisoire 2018, les perspectives budgétaires pour 2019 et un état prévisionnel des ressources humaines.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le budget ne compte qu'une section de fonctionnement. Les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres et, pendant la durée de la révision du SCoT, sur la dotation de l'Etat (DGD documents d'urbanisme). L'excédent reporté a pour but de couvrir la différence entre les dépenses et les recettes à partir de 2019 et pour les années suivantes correspondant à la mise en œuvre du SCoT.

En termes de charges de personnel, il rappelle que celles-ci sont réparties selon deux postes : les charges directes liées au personnel employé par le syndicat, et les charges indirectes liées à la mise à disposition d'agents d'autres collectivités. Pour 2019, les principales évolutions projetées sont liées aux

dépenses inhérentes à l'organisation de l'enquête publique du SCoT (indemnités des commissaires-enquêteurs), à la réalisation / diffusion du dossier de SCoT (impression et affranchissements).

Le débat n'appelant pas d'intervention dans la salle, l'assemblée prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

3. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.

Séance de 20h

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le jeudi 28 mars 2019 à 20h à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Geoffrey GODIN est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette deuxième séance sont les suivants :

1. Adoption du montant de la cotisation 2019 (rapport 2019-03-03)
2. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 (rapport 2019-03-04)
3. Adoption du Budget Primitif 2019 (rapport 2019-03-05)
4. Point d'étape sur le SCoT des Territoires de l'Aube
5. Information sur les avis émis sur les documents d'urbanisme
6. Questions diverses

1. Adoption du montant de la cotisation 2019 (rapport 2019-03-03)

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR donne lecture du rapport relatif au montant de la cotisation 2019. Cette année, la conduite du SCoT des Territoires de l'Aube se poursuivra dans la perspective de son approbation en fin d'année ou début 2020, les étapes restant à mener étant l'arrêt du projet, la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique.

Le syndicat assurera également ses autres missions telles que le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité, l'assistance et l'accompagnement des collectivités, la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement, la gestion administrative du syndicat, la gestion des données statistiques et infographiques et l'animation du syndicat.

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé au comité une augmentation de la cotisation de 1,20 € à 1,40 € par habitant. Cette augmentation, annoncée dès le lancement de la révision du SCoT, doit permettre d'assurer le fonctionnement du syndicat jusqu'à la fin du prochain mandat en 2026 (dans le cadre de la projection réalisée). Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR note qu'il faudra en effet faire vivre le SCoT après son approbation, le suivre et l'évaluer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Compte administratif et du Compte de Gestion 2018 (rapport 2019-03-04)

Monsieur le Vice-Président Christian BLASSON donne lecture du rapport relatif au compte administratif 2018, dont les résultats sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Receveur. Les recettes 2018 s'élèvent à 374 900,70 € et les dépenses à 341 636,12 €. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

3. Adoption du Budget Primitif 2019 (rapport 2019-03-05)

Monsieur le Vice-Président Christian BLASSON donne lecture du rapport relatif au budget primitif 2019, et présente le détail des recettes et des dépenses de fonctionnement. Une partie de l'excédent cumulé est reportée pour assurer l'équilibre budgétaire.

Une question est posée sur l'augmentation des frais de missions. Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL précise que les frais de déplacements sont plus importants en proportion du renforcement du personnel du syndicat, des réunions portant sur un plus grand périmètre, de la participation d'un plus grand nombre de personnes aux Rencontres nationales des SCoT, et des missions d'interventions de la directrice à l'extérieur.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

4. Point d'étape sur le SCoT des Territoires de l'Aube

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle l'ensemble des étapes réalisées depuis le lancement du SCoT il y a environ 18 mois pour aboutir à un document quasi finalisé aujourd'hui, et l'intensité du travail que cette démarche a nécessité. Il remercie chaleureusement les élus qui se sont pleinement investis dans l'élaboration du SCoT.

Madame Claudie LEITZ fait un point d'étape sur le calendrier. Lors de la réunion du Collectif de partage tenue ce jour le 28 mars, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) a été présenté aux personnes publiques associées et a été bien reçu par les structures représentées qui ont pu s'exprimer. L'arrêt du projet de SCoT est prévu le 20 mai, s'ensuivra un passage en CDPENAF le 25 juin, et, en parallèle, la consultation des personnes publiques associées de juin à août. L'enquête publique est prévue entre octobre et novembre, pour une approbation souhaitée en fin d'année ou en début d'année prochaine.

5. Information sur les avis émis sur les documents d'urbanisme

Madame Claudie LEITZ restitue à l'assemblée l'avis du syndicat sur le projet de SRADDET, émis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées. Il s'agit d'un avis favorable avec réserves sur la formulation des règles n°16, relative à la réduction de la consommation foncière, et n°25, relative aux objectifs chiffrés de désimperméabilisation.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le syndicat a participé à la démarche de co-construction du SRADDET, et produit deux contributions collectives au projet en InterSCoT avec le Pays de Chaumont et le Pays de Langres. Il indique que le syndicat souhaite, à travers cet avis, se positionner favorablement sur la stratégie territoriale du schéma régional, tout en gardant une réserve sur les règles qui, dans leur rédaction actuelle, peuvent s'avérer préjudiciables à certains territoires ou poser des problèmes d'application.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR présente au comité l'avis du syndicat sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Troyes Champagne Métropole. Il s'agit d'un avis favorable, le PLH s'inscrivant en grande cohérence avec le SCoT de la région troyenne et le futur SCoT des Territoires de l'Aube.

Monsieur Guillaume PATRIS donne lecture des principaux points d'analyse du projet de PLU d'Estissac, sur lequel un avis favorable est émis, avec quelques réserves concernant une meilleure prise en compte du corridor écologique de la vallée de la Vannes, la limitation de l'urbanisation linéaire et la réglementation du commerce.

6. Questions diverses

Au titre des informations diverses, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique à l'assemblée que la Charte de développement commercial engagée par Troyes Champagne Métropole a été adoptée en conseil communautaire du 18 mars dernier. Il note que cette Charte est intégrée dans le DOO du SCoT des Territoires de l'Aube afin de lui conférer une valeur réglementaire, et que sa philosophie a été prolongée sur les pôles ruraux structurants de l'ensemble du périmètre dans un souci de cohérence globale.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle au comité syndical que les prochaines Rencontres Nationales des SCoT se tiendront à Metz les 26, 27 et 28 juin 2019, sur le thème transversal des « Transitions » (sociales, économiques, énergétiques, écologiques...). Les élus souhaitant y participer sont invités à se faire connaître auprès de l'équipe du syndicat.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD invite les délégués syndicaux à participer à la rencontre sur le SRADDET organisée par la Région Grand Est le 23 avril de 18h à 20h30 au lycée des Lombards à Troyes.

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE souligne le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, intense et de grande qualité, grâce à la participation de tous les élus ainsi qu'à l'équipe technique. Il note que le SCoT relève le défi de prendre en compte toutes les particularités territoriales, et qu'il s'agit d'un document de synthèse dans lequel chaque territoire peut se retrouver, à la fois pôle urbain et monde rural. Il met en avant l'importance désormais de prendre en compte ce document à l'échelle des communes et des intercommunalités pour le faire vivre.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.